

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES A BELARGA, CADASTREES AB362 ET AB469

N° 2-2 du bordereau - Rapport page 13

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Considérant que, dans le cadre de la compétence logement social, la construction de logements aidés sur le territoire notamment à destination des jeunes est d'intérêt communautaire,

Considérant que l'opération d'urbanisation prévue sur la commune de Bélarga répond aux objectifs de diversification de l'offre de logements inscrits dans le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,

Considérant que le caractère remarquable de ces terrains en termes de qualité paysagère et d'enjeux pour l'urbanisation future du village justifie d'acheter à un prix supérieur à l'estimation des services fiscaux,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marcel JOVER, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** l'acquisition des parcelles cadastrées AB362 et AB469 d'une surface totale de 3421m² situées à Bélarga à hauteur de 440 000 €,

- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes notariés nécessaires à la réalisation de l'achat et de l'opération dans son ensemble,

- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 21 article 2111 du budget communautaire 2007

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-11 le 20 février 2008
Publication le 21 février 2008
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 21 février 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET